

La grève dans les collèges de l'Ontario : une démarche inutile

Le SEFPO menace d'entraîner l'Ontario dans une grève provinciale des collèges, une menace injustifiée et regrettable, surtout au moment où des séances de médiation sont prévues aujourd'hui entre les deux parties.

Le Conseil des employeurs des collèges (CEC) poursuit les négociations avec le SEFPO, qui représente le corps professoral à temps plein et à charge partielle, les bibliothécaires, les conseillères et les conseillers. Le CEC reste déterminé à maintenir l'ouverture des 24 collèges publics de l'Ontario et à permettre à 450 000 étudiants et étudiantes de poursuivre leurs études sans interruption. Toutefois, cela nécessite un partenaire de négociation partageant cette ambition.

Pendant tout le processus, le SEFPO a plutôt choisi d'emprunter la voie des mesures d'escalade inutiles plutôt que de s'engager dans des négociations visant à trouver une issue équitable et satisfaisante pour l'ensemble de la communauté collégiale.

- Le SEFPO continue de formuler des demandes irréalistes qui coûteraient plus d'un milliard de dollars aux collèges, notamment une réduction de 25 % du temps d'enseignement moyen pour les professeurs, les professeuses, les instructeurs et les instructrices.
- Le SEFPO a rejeté la proposition d'arbitrage contraignant soumise par le CEC, alors que celui-ci avait demandé ce même mode de règlement dans le cadre du contrat précédent, en 2021.
- Dès le 12 décembre, avant même que les négociations ne reprennent cette semaine, le SEFPO a demandé au ministère du Travail un rapport recommandant de ne pas instituer de commission de conciliation, une étape nécessaire pour déclencher une grève.
- Vendredi dernier, dès que possible et avant la reprise de la médiation prévue cette semaine, le SEFPO a donné aux collèges un préavis de grève, indiquant qu'un arrêt de travail à l'échelle provinciale pourrait débuter le jeudi 9 janvier 2025.

« Nous souhaitons éviter une grève inutile », a affirmé Graham Lloyd, chef de la direction du CEC. « Nous invitons le SEFPO à reconsidérer son approche de grève et à se joindre à nous à la table de négociation dès cette semaine pour discuter de demandes plus réalistes, dans l'espoir d'atteindre un accord. Depuis juillet, nous avons informé le syndicat des défis financiers auxquels le secteur collégial est confronté, notamment des pertes prévues de 1,7 milliard de



dollars. Nous avons souligné la nécessité d'adapter les demandes syndicales à ces réalités économiques. Pourtant, le SEFPO menace de perturber l'apprentissage des étudiants et des étudiantes en déclenchant une grève pour des revendications dont il [refuse d'estimer les coûts](#). Le SEFPO a d'ailleurs confirmé son refus de les chiffrer lors des négociations du 18 septembre. »

Les collèges demeurent résolus à reconnaître le travail acharné du personnel enseignant au moyen de ses propositions. Nous avons fait tout notre possible pour répondre aux préoccupations du SEFPO concernant la charge de travail, notamment en proposant des modalités de prestation variées, une augmentation du soutien aux étudiants et étudiantes en dehors des heures de cours, des mesures de rémunération des heures supplémentaires pour les conseillers, les conseillères et les bibliothécaires, ainsi que des hausses salariales et des améliorations aux avantages sociaux.

« Les étudiants et les étudiantes, de même que le personnel enseignant, ne devraient pas avoir à subir le stress d'une grève évitable », a affirmé la Dre Laurie Rancourt, présidente de l'équipe de négociation de la direction. « Les demandes du SEFPO, comme une réduction de 25 % du temps d'enseignement à moins de neuf heures par semaine en moyenne, entraîneraient une hausse annuelle des coûts scolaires de 55 % pour les collèges. Ces demandes sont inacceptables. Le CEC persiste à chercher un accord qui évitera toute interruption de l'apprentissage des étudiants et des étudiantes. Nous encourageons le SEFPO à adopter une démarche plus réaliste pour parvenir à un accord juste et durable pour toutes les parties. »

C'est en octobre 2024 que le CEC a proposé pour la première fois l'arbitrage contraignant, une méthode de résolution des conflits de travail qui avait été privilégiée dans les négociations passées entre le CEC et le SEFPO dans le secteur postsecondaire. [J. P. Hornick, président actuel du SEFPO et ancien président de l'équipe de négociation du personnel enseignant](#), avait lui-même promu cette approche lors de la dernière ronde de négociations. Le CEC a de la difficulté à comprendre pourquoi le SEFPO s'oppose subitement à une solution qu'il avait précédemment approuvée, et ce, à plusieurs reprises. Nous exhortons l'équipe de négociation académique actuelle à réévaluer sa position, dans l'intérêt des étudiants, des étudiantes, du corps enseignant et de la communauté collégiale dans son ensemble.

La médiation reprendra le 6 janvier 2025, et le CEC espère que le SEFPO renoncera à ses demandes de réductions importantes du temps d'enseignement et qu'il participera à des négociations constructives.